

FICHE DE POSTE
INTITULE DU POSTE : ENSEIGNER A LA PJJ

DESCRIPTION DU POSTE :

A la maison d'arrêt d'Épinal :

*Mise en œuvre des objectifs définis par la Circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011 :
L'article D. 517 du code de procédure pénale prévoit que l'enseignement ou la formation constituent la part la plus importante de l'emploi du temps du mineur incarcéré. L'enseignement constitue donc nécessairement l'axe structurant et prioritaire de la prise en charge du mineur détenu.*

L'emploi du temps scolaire collectif et individuel est déterminé par le directeur pédagogique ou le référent mineurs. Il est fonction des besoins de chaque mineur, de son projet individuel et de l'offre de formation disponible sur chaque site. Il tient compte des activités programmées par les autres services (PJJ, service de santé). Il ne saurait être inférieur à 12 heures, et est de préférence d'environ 20 heures.

Afin de permettre les interactions pédagogiques entre élèves, l'enseignement est organisé pour des groupes de besoin constitués de 4 à 7 mineurs, prenant en compte notamment l'attitude à l'égard de la scolarité, le parcours antérieur, l'évaluation des compétences et les motivations des élèves.

Il s'agit donc pour l'enseignant de (d) :

- évaluer chaque jeune détenu.
- apporter une réponse pédagogique adaptée.
- répondre aux besoins individuels.
- développer un enseignement adapté et individualisé dans le cadre du socle commun de compétences et de connaissances.

COMPETENCES ET TITRES REQUIS :

- Expérience pédagogique acquise antérieurement dans des postes d'enseignant spécialisé.
- De préférence, expérience auprès de mineurs en difficulté, dans la formation pour adultes ou dans des établissements difficiles.
- CAPSAIS ou du CAPA-SH option F

L'enseignant(e) doit être capable d'assurer sa mission sous la double hiérarchie : justice (Directeur du STEM-O-PJJ) et éducation nationale (IEN ASH).

Il interviendra à la demande de l'IEN ASH, elle-même informée de la présence de mineurs de moins de 16 ans par la direction du STEM-O-PJJ d'EPINAL.

Les candidats à ces postes devront posséder des compétences en formation d'adultes et être apte au travail d'équipe avec les partenaires institutionnels.

A la plate-forme PJJ :

Mise en œuvre des objectifs définis par la note de service N°2005-048 DU 4-4-2005 :

Dans le cadre d'une décision de suivi, l'obligation d'instruction pour les jeunes de moins de 16 ans doit être scrupuleusement respectée. Le code de l'éducation prévoit également d'offrir un accès à une qualification professionnelle aux jeunes de plus de 16 ans qui en seraient dépourvus. Quel que soit leur âge, les jeunes ainsi suivis doivent être mis en situation d'acquérir des savoirs et savoir-faire permettant un développement personnel et une poursuite de formation.

L'objectif pour les jeunes de moins de 16 ans est de réintégrer un établissement scolaire et, pour les plus âgés, de s'engager dans une formation professionnelle, sauf à ce qu'une poursuite d'études en lycée général et technologique soit envisageable.

Il s'agit donc pour l'enseignant de (d) :

- évaluer chaque jeune dans le cadre de son projet d'élève
- définir le projet scolaire et les compétences travaillées dans le cadre du Socle Commun de Connaissances et de Compétences (vers le CFG)
- assurer l'enseignement des fondamentaux qui s'imposent (prise en charge de cinq élèves au plus par groupe, en donnant priorité aux moins de 16 ans)
- participer aux réunions de synthèses qui s'imposent.

COMPETENCES ET TITRES REQUIS :

- Expérience pédagogique acquise antérieurement dans des postes d'enseignant spécialisé.
- De préférence expérience auprès de mineurs en difficulté, dans la formation pour adultes ou dans des établissements difficiles.
- CAPSAIS ou du CAPA-SH option F

L'enseignant(e) doit être capable d'assurer sa mission sous la double hiérarchie : justice (Directeur du STEM-O-PJJ) et éducation nationale (IEN ASH).

Il interviendra suivant un emploi du temps conjointement établi par l'IEN ASH et la direction du STEM-O-PJJ d'EPINAL.

Les candidats à ces postes devront posséder des compétences en formation d'adultes et être apte au travail d'équipe avec les partenaires institutionnels.